

**Recovery Potential Assessment
of Atlantic Shortfin Mako, White Shark and
Loggerhead Turtle**

**Meeting of the Maritimes
Regional Advisory Process**

28 November – 1 December 2006

6th Floor Gully Boardroom
Bedford Institute of Oceanography
Dartmouth, Nova Scotia

TERMS OF REFERENCE

Context

In April 2006, the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC) assessed the status of Shortfin Mako as Threatened and White Shark as Endangered. Loggerhead Turtle is planned to be assessed in May 2007. Decisions made on permitting of incidental harm and in support of recovery planning need to be informed by the impact of human activities on the species, alternatives and mitigation measures to these and the potential for recovery. An evaluation framework, consisting of three phases (species status, scope for human – induced harm and mitigation) has been established by DFO to allow determination of whether or not SARA incidental harm permits can be issued. To inform decisions relating to listing and recovery planning of the two shark species and potential listing and recovery planning of loggerhead turtle, the meeting will review analyses prepared to meet the objectives stated below.

Objectives

For each Designable Unit:

Phase I: Species Status

1. Evaluate present species trajectory
2. Evaluate present species status
3. Evaluate expected order of magnitude / target for recovery
4. Evaluate expected general time frame for recovery to the target
5. Evaluate Residence Requirements

**Évaluation du potentiel de rétablissement
du requin-taupe bleu, de requin blanc et de la
caouanne**

**Réunion du Processus consultatif régional
des provinces Maritimes**

Du 28 novembre au 1^{er} décembre 2006

Salle de conférences Gully, 6^e étage
Institut océanographique de Bedford
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

MANDAT

Contexte

En avril 2006, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a classé le requin-taupe bleu comme étant une espèce menacée et le requin blanc comme une espèce en voie de disparition. L'évaluation du statut de la caouanne est prévue en mai 2007. Les décisions relatives à l'octroi de permis pour dommages fortuits et au plan de rétablissement doivent tenir compte de l'effet des activités anthropiques sur l'espèce, des mesures de rechange et d'atténuation, ainsi que du potentiel de rétablissement de l'espèce. Un cadre d'évaluation en trois phases (situation de l'espèce, tolérance de cette dernière à des dommages anthropiques et atténuation) a été créé par le MPO pour déterminer si des permis de dommages fortuits en vertu de la LEP peuvent ou non être octroyés. Afin d'éclairer les décisions relatives à l'inscription et au plan de rétablissement des deux espèces de requin et à l'inscription éventuelle et au plan de rétablissement de la caouanne, la réunion portera sur l'examen des analyses préparées afin d'atteindre les objectifs énoncés ci-après.

Objectifs

Pour chaque unité dont la désignation est possible :

Phase I : Situation de l'espèce

1. Évaluer la trajectoire actuelle de l'espèce.
2. Évaluer la situation actuelle de l'espèce.
3. Évaluer l'ampleur et l'objectif prévus du rétablissement.
4. Évaluer le délai nécessaire pour atteindre l'objectif de rétablissement.
5. Évaluer les besoins de l'espèce en matière

de résidence.

Phase II: Scope for Human – Induced Mortality

6. Evaluate maximum human-induced mortality which the species can sustain and not jeopardize survival or recovery of the species
7. Document major potential sources of mortality/harm
8. For those factors NOT dismissed, quantify to the extent possible the amount of mortality or harm caused by each activity.
9. Aggregate total mortality / harm attributable to all human causes and contrast with that determined in task 6

Phase III: Mitigation and Alternatives

To the extent possible,

10. Develop an inventory of all reasonable alternatives to the activities in task 7, but with potential for less impact. (e.g. different gear, different mode of shipping)
11. Develop an inventory of all feasible measures to minimize the impacts of activities in task 7
12. Document the expected harm after implementing mitigation measures as described and determine whether survival or recovery is in jeopardy after considering cumulative sources of impacts

Outputs

- CSAS Science Advisory Report to address all objectives
- CSAS Proceedings of meeting
- CSAS Research Document

Participation

- DFO Maritimes Science
- DFO Maritimes Fisheries Management
- NS and NB representatives
- NS and NB Fishing Industry
- NGOs (WWW and EAC)
- External Reviewers

Phase II : Tolérance possible à la mortalité anthropique

6. Évaluer la mortalité maximale d'origine anthropique que l'espèce peut soutenir sans que sa survie ou que son rétablissement soit menacé.
7. Documenter les principales causes possibles de mortalité ou de dommages.
8. Dans le cas des facteurs qui N'ONT PAS été écartés, établir dans la mesure du possible l'ampleur de la mortalité ou des dommages causés par chaque activité.
9. Prendre l'ensemble de la mortalité totale ou des dommages attribuables à toutes les activités anthropiques et le comparer avec ce qui a été déterminé au point 6.

Phase III : Mesures d'atténuation

Dans la mesure du possible,

10. Dresser la liste de toutes les solutions de rechange raisonnables aux activités décrites au point 7, mais susceptibles de causer moins d'effets nuisibles (p. ex. engins différents et autre mode de transport).
11. Dresser la liste de toutes les mesures réalisables pouvant permettre de réduire au minimum les effets des activités décrites au point 7.
12. Documenter les dommages prévus après la mise en oeuvre des mesures d'atténuation décrites et déterminer si la survie et le rétablissement sont compromis compte tenu des sources cumulatives d'effets.

Produits

- Avis scientifique du SCCS répondant à tous les objectifs
- Compte rendu de la réunion du SCCS
- Document de recherche du SCCS

Participation

- Sciences du MPO – Région des Maritimes
- Gestion des pêches du MPO – Région des Maritimes
- Représentants de la N.-É. et du N.-B.
- Industrie de la pêche de la N.-É. et du N.-B.
- ONG (WWW et CCE)
- Examineurs externes